



DIEC/24-998-1733 du 12/02/2024

ORGANISATION DES BACCALAUREATS, BREVETS DE TECHNICIEN SUPERIEUR ET EXAMENS PROFESSIONNELS - BESOINS DE FOURNITURES EN PAPETERIE D'EXAMENS - SESSION 2024

Destinataires : Mesdames et Messieurs les IA-DASEN - Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements publics et privés sous contrats s/c de mesdames et messieurs les IA-DASEN - Mesdames et Messieurs les directeurs de CFA - Mesdames et Messieurs les responsables des centres d'examens - Mesdames et Messieurs les IA-IPR - Mesdames et Messieurs les IEN-ET

Dossier suivi par : M. PIZETTE - Tel : 04 42 91 72 18 - Mail : diec.papeterie@ac-aix-marseille.fr

Pour l'organisation des épreuves qui se dérouleront dans votre établissement au titre de la session 2024, je vous prie de bien vouloir me faire connaître vos besoins en fournitures (copies et papiers brouillon) **pour le vendredi 23 février 2024**.

Seuls les modèles de copies EN et CCYC sont désormais en vigueur pour tous les examens et concours.

A partir de cette année, **il n'y aura plus de distribution de papèterie à l'espace Poncet**, toute la papèterie sera livrée directement aux établissements.

Les fournitures devront être déposées dans un lieu sécurisé de votre établissement interdit d'accès aux élèves et à l'abri de la lumière et de l'humidité. Elles doivent servir uniquement pour l'organisation des épreuves écrites obligatoires **et en aucun cas pour les examens blancs ou pour les contrôles organisés à d'autres titres**.

Pour la session 2024, nous avons simplifié la demande de fournitures pour les établissements. Vous devez répondre au formulaire disponible sur ce lien :

<https://ppe.orion.education.fr/paca/itw/answer/s/mwlmDw0m8r/k/08mM3c2>

Il vous est demandé de préciser uniquement votre **reliquat** en équivalent ramettes pour toutes les copies et d'indiquer le reliquat ainsi que le besoin pour la papèterie spécialisée.

Vous avez la possibilité de justifier votre besoin et de nous faire un commentaire dans les champs dédiés.

Le formulaire est à remplir le 23 février 2024 au plus tard.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille